

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° NO 87-07-1907

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 128 du 01/07/1907

Date de publication
17 juin 1907

Date du numéro
1 juillet 1907

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Gouverneur en date du 17 Juin 1907 la solde coloniale annuelle M. de Bonchamps, Administrateur de 2 classe des Colonies, est portée de 11,500 à 12,000 francs